

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
COMPAGNIE <del>XXXXXXXXXX</del>	
de	
UNITE	
BT de	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 197
03416	170 du 9/02/80

**PROCÈS - VERBAL**  
**d'ENQUETE PRELIMINAIRE**  
**RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
28-01-80	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

APPARITION D'OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) A , D , et R , M , gendarmes, A.P.J.

VU L'ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR , neuf Février mil neuf cent quatre vingt, à neuf heures, de service dans la commune de , nous nous rendons au domicile de monsieur F , F , à l'effet de recueillir son témoignage sur une apparition d'objet volant non identifié, le 28 Janvier 1980, vers 4 heures 15.

ENQUETE

Nous, gendarme A , entendons :  
 F , P , ans, soudeur, demeurant à ' Le Centre ', né le , à , fils de R et de O , P , de nationalité française, qui nous déclare :

- Le lundi 28 Janvier 1980, je me rendais sur les lieux de mon travail, à . Je suis parti au volant de mon véhicule, vers quatre heures quinze. J'étais seul à bord. Mon itinéraire était le suivant :
- , commune de , . Ces localités sont desservies par le C.D. .
- Alors que je circulais sur la voie précitée par un temps sec et une nuit claire, et arrivé au lieu-dit ' , sis sur le territoire de la commune de , mon attention a été attirée par les faits suivants : sur ma droite, et à une altitude que j'évalue à quarante mètres environ, j'ai vu un objet lumineux, de forme sphérique aux deux tiers, avec le dessus en forme d'haricot. Immobile, il était de couleur orangée, rendant une lumière éclatante mais non aveuglante. Une forte clarté se dirigeait vers le ciel et aucun faisceau n'était dirigé vers le sol. Cet objet était compris dans un cercle de même couleur, mais plus éclatant, et de quatre mètres cinquante de diamètre.
- Bien qu'à cent cinquante mètres de moi approximativement, j'ai pu discerner que cet engin ne présentait aucune issue apparente d'une part, et, que d'autre part, il ne possédait aucun détail bien particulier. Lors de ces constatations, je roulais à cinquante kilomètres à l'heure environ, et je n'ai ou été croisé ou suivi par un autre véhicule.
- Pour le moins surpris, j'ai poursuivi ma route à une vitesse plus grande. J'ai alors constaté que cet objet me suivait, respectant en cela, la distance de cent cinquante mètres déjà dite auparavant. Il semblait planer, épousant le relief du terrain avec facilité, tout en gardant la même altitude. ..../.....

<b>DESTINATAIRES</b>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/> 1 M. le Procureur de la République	LE 19 Février 1980	LE COMMANDANT <del>XXXXXX</del> de
	<input type="checkbox"/> 1 M. le Général Gouverneur, Cdt le		Groupement. MARC 1080
	<input type="checkbox"/> 1 M. le Général Cdt le		
<input type="checkbox"/> 1 M. le Général Cdt le			
<input type="checkbox"/> 2 Ministère des Armées. Direction			
<input type="checkbox"/> 11 M. le Préfet des			

----- Son aspect extérieur n'avait pas varié, tant dans sa forme que dans ses couleurs. Il n'émettait aucun bruit lors de sa progression. Dans la traversée , soit cinq minutes après mon départ, il me suivait toujours. -----  
----- Fortement intrigué, je me suis arrêté deux à trois kilomètres après cette localité, et je l'ai une nouvelle fois observé. J'ai pu voir qu'il s'était également arrêté. Là encore, il avait toujours le même aspect dans les conditions déjà énoncées. De plus, aucun bruit, aucune odeur n'était perceptible. -----  
----- C'est à cet instant que j'ai pris peur. J'ai repris ma route en m'inquiétant malgré tout de ses évolutions. A nouveau, il s'est déplacé en même temps que moi, mais cette fois, plus rapidement, pour passer perpendiculairement devant moi, afin de se placer sur ma gauche. Il a, pour cela, effectué une légère courbe pour éviter un bosquet, sans pour autant prendre de l'altitude. Il a continué à me suivre, et ce n'est qu'à l'entrée de que je l'ai perdu de vue. Il a, en effet, disparu derrière différents obstacles, (maisons, bois). A l'instant de cette disparition, un véhicule 2 cv me croisait. -----  
----- Je n'ai remarqué aucune baisse de tension du système d'allumage de mon véhicule, ainsi que de brouillage sur mon poste-auto-radio qui fonctionnait faiblement. -----  
----- S.I. Je n'ai plus rien à ajouter. -----  
----- Lors de mon départ, je me trouvais dans un état physique tout-à-fait normal. Je ne m'intéresse que de très peu à ce genre de phénomène, si ce n'est que par les articles rapportés par la presse. Je peux, en toute quiétude, affirmer que ces faits ne sont pas la conséquence d'une obsession de ma part. -----  
----- A ma connaissance, aucune personne n'a été le témoin de ce que je viens de vous rapporter. -----

Le 9 février 1980, à 10 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations ).

----- Le même jour, nous avons contacté le maire de , monsieur S , L . Cette personne nous fait savoir que F , est un jeune homme qui ne se fait pas remarquer défavorablement, et qui ne cherche pas à attirer l'attention sur lui par quelque moyen que ce soit. Par ailleurs, il n'a été avisé des faits précités que par la presse. -----

----- Nous nous sommes rendus dans la propriété de monsieur M , C . Cette prairie, qui est située à cent mètres environ du CD , et à droite, sens , est l'endroit où était stationné la première fois cet engin. Tout comme le propriétaire, nous n'avons constaté aucune trace de passage, (herbe brûlée ou autre). -----

.../.....

----- F , P , nous a accompagné à l'effet de nous décrire exactement l'itinéraire emprunté par cet objet volant. S'il s'avère qu'il a survolé quelques maisons d'habitation, aucun riverain concerné n'a vu ou entendu quoique ce soit, et cela en raison de l'heure matinale des faits. -----  
----- Au cours de nos différents services dans la localité, nous n'avons trouvé aucun témoin susceptible de confirmer cette apparition. A priori, seul F l'a été. -----  
----- En dernier lieu, aucun journaliste n'exerçant à , n'a pu nous fournir d'autres détails concernant cette affaire. -----

Fait et clos à , le 25 février 1980.

Le gendarme A D ,  
A.D./J.